



N° de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Crabtree tenue le lundi 2 novembre 2020 en vidéoconférence, à 19h00, et y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du maire, monsieur Mario Lasalle :

Daniel Leblanc
Audrey Desrochers
André Picard
Jean Brousseau
Sylvie Frigon
Claude Laporte

Est également présent, Pierre Rondeau, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Crabtree.

2020-0211-281

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM

Le président d'assemblée ouvre la séance et constate le quorum.

2020-0211-282

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2020

Sur la proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers que le procès-verbal de la séance du 5 octobre 2020 soit adopté.

ADOPTÉ

2020-0211-283

ADOPTION DES COMPTES

En plus des comptes apparaissant à la liste du lot 2, du 29 octobre 2020, pour lesquels les chèques ont déjà été émis après vérification de la disponibilité des crédits, pour la somme de 66 894,83 \$ et payés tels qu'autorisés par le règlement 2016-291 du règlement de délégation de pouvoir de dépenser.

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers que les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques, les comptes des lot 3 et lot 4 du 29 octobre 2019, d'une somme de 174 090,90 \$, soient adoptés et payés.

ADOPTÉ

2020-0211-284

ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DÉPENSES

Le directeur général a déposé aux membres du conseil municipal un état comparatif des revenus et dépenses au 31 octobre 2020 et un état comparatif des revenus et des dépenses dont la réalisation est prévue d'ici la fin de l'exercice financier en cours.

2020-0211-285

PÉRIODE DE QUESTIONS ÉCRITES AUX MEMBRES DU CONSEIL

N'ayant reçu aucune question écrite, le président d'assemblée met fin à la période de questions.



N° de résolution
ou annotation

2020-0211-287

**FINANCEMENT DE LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DES
UNITÉS DE CHAUFFAGE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE ET
CULTUREL PAR LE FONDS DE ROULEMENT**

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers que les dépenses, établies à 35 772 \$, incluant les taxes nettes, engendrées par le projet d'achat et d'installation d'unités de toit au centre communautaire et culturel soient financées par le fonds de roulement, lequel sera remboursé en cinq (5) versements annuels égaux et consécutifs.

ADOPTÉ

2020-0211-288

**PARTICIPATION AU JOUR DU SOUVENIR DE LA LÉGION ROYALE
CANADIENNE**

Sur proposition d'Audrey Desrochers, il est unanimement résolu par les conseillers de faire déposer une couronne d'une valeur de 125 \$ par les vétérans lors de la cérémonie du 15 novembre prochain.

QUE les crédits disponibles soient pris dans le poste 02-110-00-310-00.

ADOPTÉ

2020-0211-289

DON À LA SOCIÉTÉ ST-VINCENT-DE-PAUL EN 2020

Le conseiller Claude Laporte dénonce son intérêt dans la question et ne prend pas part aux discussions et ne participe pas au vote qui en résulte. :

ATTENDU QUE l'année 2020, en raison de la pandémie de COVID-19, a été particulièrement éprouvante dans plusieurs logis de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Jean Brousseau, et résolu à la majorité des conseillers qui n'ont pas dénoncé d'intérêt sur le sujet qu'un don de 2 000 \$ soit exceptionnellement accordé à la Société Saint-Vincent-de-Paul, conférence Sacré-Cœur-de-Jésus afin de les aider pour la distribution des paniers de Noël.

QUE les crédits disponibles soient pris dans le poste 02-190-00-971-00.

ADOPTÉ

**VERSEMENT D'UN CRÉDIT DE TAXES À PRODUITS KRUGER POUR
2020**

ATTENDU QUE le conseil municipal, par le règlement 2016-283, favorise le développement économique et propose un crédit de taxes lorsqu'une entreprise s'agrandit ou se modernise ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Crabtree a adopté le 6 juin 2016 le règlement 2016-283;

ATTENDU QU'il s'agit du dernier versement de crédit de taxes accordé dans le cadre du règlement 2016-283;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Laporte, et résolu unanimement par les conseillers que l'entreprise Produits Kruger reçoive un crédit de taxes de 41 598.78 \$ pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 7 juin 2020.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

2020-0211-291

DÉPÔT DE DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS MUNICIPAUX

Le directeur général a déposé aux membres du conseil municipal les déclarations des intérêts pécuniaires de tous les élus municipaux conformément à l'article 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL EN 2021

ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal stipule qu'avant le début de chaque année civile, le conseil doit établir le calendrier de ses séances ordinaires en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Laporte, et unanimement résolu par les conseillers :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2021, qui se tiendront (sauf exception) le lundi et débuteront à 19 h :

- 4 janvier
- 1^{er} février
- 1^{er} mars
- 12 avril
- 3 mai
- 7 juin
- 12 juillet
- 2 août
- 13 septembre
- 4 octobre
- 15 novembre
- 6 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier conformément au Code municipal.

ADOPTÉ

RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS EN 2021

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu de renouveler, pour l'année 2020, l'adhésion à la Fédération québécoise des municipalités pour une somme de 4 075,21 \$ incluant les taxes nettes.

QUE les crédits disponibles soient pris dans le poste 02-130-00-959-00.

ADOPTÉ

2020-0211-292



N° de résolution
ou annotation

2020-0211-294

RENOUVELLEMENT CERTIFICATION OSER-JEUNES

ATTENDU QUE le conseil désire encourager la conciliation travail-études ;

ATTENDU QUE le conseil encourage les étudiants à continuer leurs études, tout en mettant en place plusieurs emplois saisonniers ;

ATTENDU QUE la Municipalité a adhéré en 2008 et s'est affichée comme un « Employeur OSER-JEUNES » ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Laporte, et unanimement résolu par les conseillers, que la Municipalité renouvelle l'accréditation OSER-JEUNES pour 2020-2021 au Comité régional pour la valorisation de l'éducation et que soit autorisé le paiement d'un montant de 100,00 \$.

QUE les crédits disponibles soient pris dans le poste 02-190-00-971-00.

ADOPTÉ

DON À UNE CITOYENNE POUR UNE ACTIVITÉ DE BIENFAISANCE DE NOËL

ATTENDU QUE madame Christine Laberge dépose habituellement une demande pour utiliser gratuitement le Centre communautaire et culturel pour l'organisation d'une fête lors de laquelle il y a distribution de cadeaux et de nourriture pour les enfants défavorisés de la région ;

ATTENDU QU'en raison de la pandémie et de la distanciation sociale requise, la formule a été repensée et le prêt du centre communautaire et culturel ne sera pas nécessaire ;

ATTENDU QUE seule une demande d'aide financière a été adressée cette année pour l'achat de nourriture et de bonbons pour la fabrication d'une bonbonnière par enfant inscrit ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Brousseau, et unanimement résolu par les conseillers d'accorder un don maximum de 400 \$ à madame Christine Laberge pour son projet de distribution de cadeaux et de nourriture pour les enfants défavorisés de la région.

QUE les crédits disponibles soient pris dans le poste 02-190-00-971-00.

ADOPTÉ

2020-0211-295

RÈGLEMENT 2020-360 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 2 616 154 \$ ET UN EMPRUNT DE 2 616 154 \$ POUR LA RÉFECTION D'UNE SECTION DU CHEMIN DE LA RIVIÈRE-ROUGE, SITUÉ ENTRE LE CHEMIN SAINT-JACQUES ET LA PETITE NORAIE

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 5 octobre 2020 ;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé et présenté au conseil le 5 octobre 2020 ;

ATTENDU QUE le montant du projet de règlement déposé incluait toutes les taxes ;

ATTENDU QU'il y a lieu de corriger cette situation afin de tenir compte seulement des taxes nettes ;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier l'annexe A pour correspondre au calcul avec les taxes nettes ;

ATTENDU QUE le maire a mentionné l'objet du règlement et sa portée ;



N° de résolution
ou annotation

2020-0211-296

EN CONSÉQUENCE et pour ces motifs, il est proposé par André Picard et unanimement résolu par les conseillers que le règlement numéro 2020-360 décrétant une dépense de 2 616 154 \$ et un emprunt de 2 616 154 \$ pour la réfection d'une section du chemin de la Rivière-Rouge, situé entre le chemin Saint-Jacques et la Petite Noraie soit et est adopté.

ADOPTÉ

DEMANDE DE DROIT DE PASSAGE DU CLUB MÉGAROUES JOLIETTE INC. POUR 2020-2021

Le Conseil prend connaissance d'une nouvelle demande du Club Mégaroues Joliette Inc., relativement à l'autorisation d'un droit de passage pour VTT sur le chemin de la Rivière-Rouge, entre le chemin St-Michel et le lot 4 736 893 ;

ATTENDU QU'une demande pour la saison 2020-2021 du Club Mégaroues Joliette a été refusée, car elle comprenait un segment trop long de voie routière sur le parcours ;

ATTENDU QUE la présente demande s'intègre beaucoup mieux dans les efforts faits par la Municipalité pour assurer la sécurité de ce chemin ;

ATTENDU QUE le partage de la route entre les automobiles et les quads est beaucoup plus aisé dans cette portion de chemin, qui ne comporte pas de courbes prononcées ni de vallons ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Picard, et unanimement résolu par les conseillers d'accepter cette demande de passage du Club Mégaroues Joliette Inc.

ADOPTÉ

ATTESTATION DES TRAVAUX TERMINÉS SUR LE CHEMIN BEAUSÉJOUR

ATTENDU QUE le conseil adoptait le 6 mai 2019 le règlement 2019-338 décrétant une dépense de 517 705 \$ et un emprunt de 517 705 \$ pour la réfection d'une section du chemin Beauséjour et le remplacement d'un ponceau ;

ATTENDU QU'une lettre de conformité des ouvrages concernant la réfection du chemin Beauséjour a été envoyée par monsieur Louis Adam, ing, le 5 octobre 2020 ;

ATTENDU QUE suite à la visite d'acceptation provisoire, la firme d'ingénieurs « Les services EXP », certifie que les ouvrages effectués sur le chemin Beauséjour ont été achevés le 11 septembre 2020 dans l'ensemble selon les conditions du contrat, en conformité avec les plans et devis, et ce, à leur entière satisfaction ;

ATTENDU QU'une résolution attestant la fin des travaux est nécessaire pour l'évaluation de la subvention demandée au ministre des Transports ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par André Picard et unanimement résolu par les conseillers :

QUE le conseil confirme la fin des travaux sur le chemin Beauséjour ;

QUE présente résolution soit envoyée au ministre des Transports afin que la demande de subvention pour ce projet soit complétée.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

CORRECTION DE L'ÉCHELLE SALARIALE POUR LES FONCTIONNAIRES DEPUIS 2019

ATTENDU QUE le 12 décembre 2016 le conseil adoptait le règlement 2016-292, qui venait amender le règlement 2007-135 décrétant les conditions de travail des fonctionnaires municipaux ;

ATTENDU QUE cet amendement décrète que le salaire des fonctionnaires municipaux augmente annuellement selon le plus haut des taux suivants :

- *Le taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation pour la province de Québec établi par Statistiques Canada pour 12 mois se terminant en septembre de chaque année ;*
- *Le taux d'augmentation accordé pour la même période au syndicat des employés-es municipaux de Crabtree (CSN) ;*
- *2% d'augmentation annuelle*

ATTENDU QUE les fonctionnaires, en 2019, ont eu une hausse de salaire de 2 % ;

ATTENDU QUE les employés syndiqués, en 2019, ont eu une hausse de salaire de 2,5 % ;

ATTENDU QU'il y a lieu de remettre fonctionnaires municipaux le montant équivalent au 0,5 % d'augmentation salariale qui n'a pas été donné ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Brousseau et unanimement résolu par les conseillers de verser la correction de hausse salariale aux fonctionnaires municipaux et de modifier les documents ci-dessous :

- Politique salariale 2019 adoptée le 10 décembre 2018;
- Politique salariale 2019 modifiée et adoptée le 6 mai 2019;
- Politique salariale 2020 adoptée le 2 décembre 2019

QUE le salaire soit ajusté en date du 2 novembre 2020;

QUE le montant rétroactif au 1^{er} janvier 2019 évalué à 5 960\$ soit versé le ou vers le 9 novembre 2020, à l'exception des employés en congé parental pour qui le versement se fera à leur retour au travail.

ADOPTÉ

2020-0211-299

AVIS DE MOTION — RÈGLEMENT AYANT POUR EFFET DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 99-044

André Picard donne Avis de Motion qu'à une prochaine séance il sera présenté, pour approbation, un règlement ayant pour effet de modifier certaines dispositions du règlement de zonage numéro 99-044 pour augmenter le nombre de places de stationnement minimal dans un immeuble multilogement à deux places par logement.

2020-0211-300

DÉPÔT DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2020-359 AYANT POUR EFFET DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 99-044

Le conseiller André Picard a déposé aux membres du conseil municipal le premier projet de règlement 2020-359 ayant pour effet de modifier certaines dispositions du règlement de zonage numéro 99-044 pour augmenter le nombre de places de stationnement minimal dans un immeuble multilogement à deux places par logement.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

TARIFICATION ARÉNA EN ZONE ROUGE PENDANT LA PANDÉMIE

ATTENDU QU'en raison de la pandémie, la municipalité de Crabtree est située en « zone rouge » qui limite l'accès aux activités dans l'aréna;

ATTENDU QUE le nombre d'heures de location est limité aux écoles pour les étudiants qui participent en « bulle » classe au programme sport-études;

ATTENDU QUE dans ce contexte l'aréna opère à perte pour une période indéterminée;

ATTENDU QUE ce sont les citoyens de Crabtree qui absorbent cette dépense;

ATTENDU QU'il y a lieu de favoriser l'exercice physique et briser l'isolement pour nos citoyens de Crabtree;

ATTENDU QUE l'on peut configurer l'aréna pour avoir 2 entrées distinctes en séparant la glace en 2 plateaux distincts;

ATTENDU QUE chaque plateau pourrait recevoir une famille ou un groupe de personnes demeurant à la même adresse conformément aux normes établies par la direction de la Santé publique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Frigon et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser la direction des services des loisirs à procéder à la location, aux résidents de Crabtree, de demi-glace sur réservation à un taux horaire de 75\$ de l'heure, excluant les taxes pour un groupe ou famille demeurant à la même adresse civique.

ADOPTÉ

2020-0211-302

NOMINATION DE LA COORDONNATRICE DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE ET DE LA REPRÉSENTANTE MUNICIPALE POUR 2020-2021

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers :

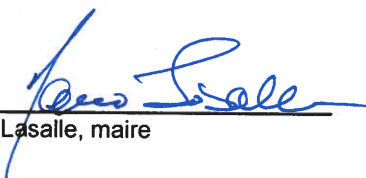
QUE Patricia Nault soit reconduite auprès du Réseau Biblio, comme coordonnatrice de la bibliothèque municipale de Crabtree ;


QU'Audrey Desrochers soit reconduite en tant que représentante (répondante) municipale.

QUE copie de la présente résolution soit transmise au Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie inc.

ADOPTÉ

La séance est levée à 19h23.


Mario Lasalle, maire


Pierre Rondeau, directeur général et
secrétaire-trésorier

Je, Mario Lasalle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



N° de résolution
ou annotation

